

ÉPREUVE SCIENCES SOCIALES B/L

(ÉPREUVE N° 286)

ANNÉE 2020

ÉPREUVE CONÇUE PAR AUDENCIA BS/ESSEC BS/HEC Paris

La loi Pacte établie pour les entreprises la nécessité de prendre en compte les effets collectifs de leurs actions. C'est à dire qu'elles doivent agir en accord avec la préservation de l'environnement et ne pas nuire au bien-être de tous. Ainsi, l'entreprise apparaît comme devant intégrer le bien commun, au sens du bien recherché par tous, dans sa action. Entreprise et bien commun sont-elles alors deux notions compatibles?

L'entreprise est une organisation centralisée regroupant une pluralité d'individus orientés vers un même objectif. L'entreprise s'exprime donc au marché comme organisation décentralisée. L'établissement de règles, d'une hiérarchie et d'une récompense monétaire permettent d'inciter à la coordination et à la coopération afin de réaliser cet objectif commun. Bien que les entreprises divergent par leurs tailles, leurs localisations, leurs formes et leurs offres, il semblerait qu'elles possèdent toutes comme objectif prioritaire le profit. En effet, pourquoi fonder une entreprise si ce n'est pour réaliser du profit? Seulement, depuis plusieurs années, on assiste à la montée en puissance de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. L'entreprise devrait intégrer dans son action une attention au bien commun. P. Samuelson en 1954 définit le bien commun comme un bien non exclu dable mais rival. Ainsi, il s'agirait d'une défaillance du marché car le bien commun voudrait compte d'une indivisibilité de consommation. Sa possession par un individu empêcherait la possession d'un autre. La nature en ce sens est un bien commun. Seulement, le bien commun peut aussi être compris comme le bien recherché par tous. Ainsi, l'éducation, le bien-être, l'accès à la consommation, etc peuvent être considérés comme des biens communs au sens où ils sont recherchés par l'ensemble des individus. Mais, la recherche prioritaire du profit ne nuit-elle pas également à ces biens? Assurez-vous

à se faire le bien-être de ses salariés et une productivité maximale n'est-elle pas incompatible ? De plus, en tant que défaillance de marché l'attention aux biens communs n'est-elle pas davantage faite de l'Etat ? Il semblerait que les entreprises soient davantage responsables d'une dégradation des biens communs plutôt que de leur protection. Ainsi, celles-ci auraient un effet néfaste sur le bien commun comme défaillance de marché mais aussi comme bien recherché par tous.

L'action de l'entreprise soit-elle nécessairement au bien commun ou est-elle compatible avec celui-ci dans la mesure où il reviendrait à l'entreprise d'assurer sa protection et son accès par tous ?

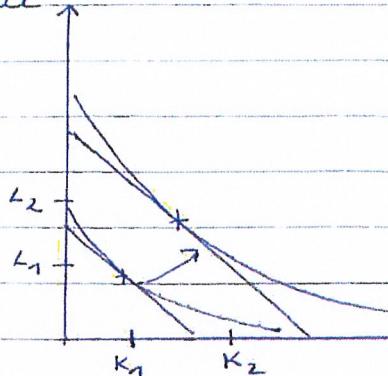
Tout d'abord, l'entreprise semble agir indépendamment de toute considération pour le(s) bien(s) commun(s) car sa seule responsabilité est d'assurer le profit et l'Etat est responsable de leur régulation. Seulement, en tant qu'organisation encastée dans un cadre politique et social, elle ne peut être indifférente au(x) bien(s) commun(s). Enfin, une grande attention à l'environnement et au bien recherché par tous peut faciliter l'accès aux profits, la notion de bien commun serait donc compatible avec celle d'entreprise.

Il apparaît que la seule et unique responsabilité de l'entreprise soit d'assurer des profits. Il reviendrait donc à l'Etat d'assurer la protection de l'environnement et l'accès de tous au bien recherché. Lorsque l'entreprise agit conformément au bien commun c'est donc qu'elle y est contrainte.

Les néoclassiques imaginent une vision de la firme point dans laquelle l'entreprise est réduite au seul producteur. Dans la théorie micro-économique son objectif premier est de réaliser du profit sous contrainte des prix des facteurs et des techniques de production. Réaliser davantage de profit permet de démonter la contrainte du coût des facteurs et ainsi

d'en utiliser davantage pour produire plus.

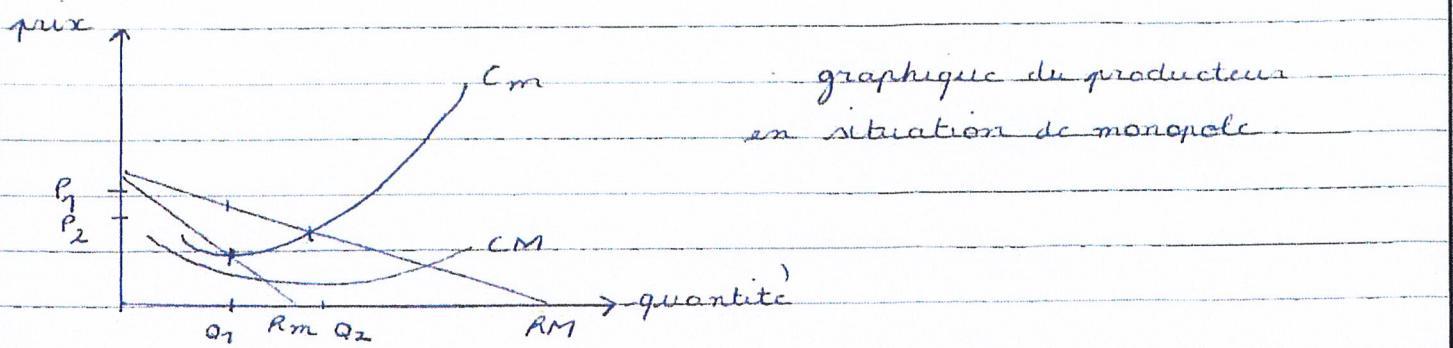
travail



graphique représentant les effets d'un desserrement de la contrainte du coût pour le producteur

Disposer de profits plus élevés permet d'atteindre une courbe d'isoquant plus élevée et donc une combinaison productive plus efficace (passage L_1 à L_2 et K_1 à K_2). Disposer d'une V apparaît même comme étant une condition nécessaire à l'existence d'une entreprise. Pour Friedman, le profit est la "seule responsabilité sociale" de l'entreprise car il permet à chaque salarié de disposer d'un revenu et donc d'un niveau de vie permettant une vie relativement digne. Seulement, cette recherche du profit possède des effets externes négatifs. Les entreprises sont les premières responsables d'une dégradation de l'environnement en raison de la pollution qu'elles émettent. Elles apparaissent donc responsables d'une «tragédie des biens communs» mise en évidence par G. Hardin (1968). De plus, cette recherche du profit peut ruiner le bien commun au sens d'une recherche du bien-être. Par exemple, la rationalisation et le caractère intensif du travail au sein du système taylorien (Taylor, Principes de direction scientifique des entreprises, 1911) a conduit à l'émergence du travail alienant et de son «émittement» (Friedmann, Le Travail en métier, 1956). Aujourd'hui, cette souffrance physique devient davantage morale. Les salariés sont soumis à de nombreuses injonctions contradictoires notamment entre efficacité et qualité.

Même si pour Baudrillard dans La Société de consommation, le capitalisme a conduit à la «négation de la norme» et «l'évidence des surplux», les entreprises peuvent diminuer l'accès de tous à l'offre. Le monopole effectué par exemple un double rationnement par les prix et par les quantités, laissant apparaître une perte séche. L'Etat, par l'établissement d'une politique de la concurrence peut assurer une plus grande disponibilité de l'offre.



L'écart entre Q_1 (quantité en monopole) et Q_2 (quantité d'équilibre en CPP) et entre P_1 (situation monopole) et P_2 (prix équilibre en CPP) tient compte de ce double rationnement. Il revient donc à l'Etat de mettre en place une réglementation permettant à tous l'accès au bien commun au sens d'un accès de tous à l'offre. L'Etat peut également contraindre les entreprises à respecter les biens communs que sont la forêt ou les rivières par exemple, en établissant un coût sur les externalités. En effet, les externalités négatives pour lesquelles le coût collectif est supérieur au coût privé sont le fait d'une surproduction. La régulation par les prix permettrait donc d'éviter une trop grande contamination d'un fleuve par une certaine entreprise.

Lorsque l'entreprise est orientée vers le bien commun c'est davantage car elle y est contrainte. Arkenazy dans Les désordres du travail (2004) souligne le grand nombre d'accidents du travail par jour en France (environ 5000). Aux Etats-Unis, ce nombre est plus faible car ce problème a été traité comme public. Un coût supplémentaire est imposé pour les entreprises où les accidents sont nombreux. Ainsi, l'attention portée au bien commun au sens d'une recherche du bien être au travail reste soumise à la volonté de réduire les coûts et favoriser les profits. De même, sur le marché des quotas (S. Dales, 1968), réduire son niveau de pollution permet d'éviter de payer le coût d'un permis. L'attention au bien commun au sens de l'environnement est largement contrainte par l'établissement par l'Etat de permis à polluer.

La recherche prioritaire du profit revient donc à la considération du bien commun à la fois comme bien recherché par la collectivité et comme défaillance de marché. Néanmoins, l'entreprise est encadrée dans un ordre politique et social, elle ne peut donc pas

ÉPREUVE SCIENCES SOCIALES B/L

(ÉPREUVE N° 286)

ANNÉE 2020

ÉPREUVE CONÇUE PAR AUDENCIA BS/ESSEC BS/HEC Paris

être indifférente à ses effets externes.

La montée en puissance de la RSE impose la considération de l'entreprise pour la collectivité. De plus, elle agit au sein d'une pluralité d'acteurs. Son action est donc largement orientée par l'entière et ne peut être égocie.

Depuis les années 1970, on assiste à une augmentation de la responsabilité collective de l'entreprise liée à la RSE. Ainsi, celle-ci agit dans le sens du bien commun, c'est-à-dire le ou les biens recherchés par tous. Boltanski et Chiapello dans Le Nouvel esprit du capitalisme (1999) note l'émergence d'un "citoyen projet" au sein du capitalisme. En effet, elle est le produit du besoin de re-légitimation du capitalisme face à la critique artiste qui souligne le caractère aléissant et routinier du travail. On voit alors apparaître la figure du manager innovant et créatif plus enclin à faire du travail aussi le lieu du loisir. Cette attention au bien-être est donc d'autant plus importante dans un contexte de « nouveau productivisme » où les technologies peuvent conduire à un sentiment de disqualification comme en témoigne S. Paugam dans Le salariat et la précarité (2001). Cette responsabilité sociale inclue également une attention aux biens communs comme biens naturels. Depuis le rapport Meadows de 1972 il devient certain que le modèle actuel n'est pas viable durablement. Les entreprises doivent donc réduire leur impact sur l'environnement pour assurer la stabilité du système.

De plus, il semblerait que l'intérêt de tous soit davantage

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

pris en compte par l'entreprise. On assiste à la montée de l'approche par les parties prenantes au sein des entreprises : le primat des stakeholders sur la shareholder tant à disparaître. Ainsi, les consommateurs et les salariés ont leur mot à dire sur la gestion et les objectifs de l'entreprise. Les entreprises semblent donc davantage agir vers le bien commun comme bien souhaité par la collectivité. De plus, l'entreprise ne peut ignorer la pluralité d'acteurs présents autour d'elle. Par exemple, lorsque une entreprise pollue une rivière, elle dégrade également les conditions de vie des ménages habitant près de ce fleuve ou des pêcheurs qui y pêchent. R. Coase dans « The problem of social cost » (1960) souligne la possibilité d'aboutir à un niveau de pollution d'équilibre grâce à la négociation. Ainsi, l'entreprise doit préserver les biens communs au moins ne pas trop les dégrader dans l'intérêt de tous.

L'entreprise apparaît également de plus en plus orientée vers la prise en compte du bien commun en raison des changements de considération des consommateurs. R. Inglehart dans The Silent Revolution (1977) note l'émergence de sociétés « post-matérielles » plus uniquement tournées vers la recherche de biens matériels. Le bien commun devient davantage immatériel. On revendique par exemple l'amélioration des conditions de travail et son caractère emancipateur d'un point de vue personnel. Les consommateurs sont également de plus en plus orientés vers des produits respectueux du bien commun qui est la nature. La possibilité d'"exit" dont rend compte Hirschman dans Exit, voice, loyalty (1990) oblige les entreprises à se conformer à la volonté des consommateurs pour continuer à vendre.

Ainsi, depuis plusieurs années on observe une considération croissante des entreprises pour le bien commun. Elles agissent davantage en conformité avec le respect de l'environnement.

et du bien-être de la collectivité. Les considérations croissantes semblent favorable à l'intérêt qui reste prioritaire pour les entrepreneurs : le profit. Ainsi, le(s) bien(s) commun(s) ne sont pas que des contraintes mais aussi des atouts pour les entreprises qui les considèrent.

Un certain positionnement de gamme en termes qualitatifs peut influer sur le profit. L'attention au bien commun comme recherche du bien-être favorise également le profit. Ainsi, les biens communs ne sont pas que contraignants pour les entreprises.

Il est habituel de distinguer la compétitivité prix de la compétitivité hors-prix. Améliorer chacune de ces compétitivités, c'est accroître la demande de biens et de services d'une entreprise par rapport à une autre. Si les sources pour améliorer chacune de ces compétitivités sont distinctes, la distinction entre ces deux formes n'est pas si évidente. En effet, le consommateur semble être davantage attentif au rapport qualité - prix. Ainsi, le prix influe sur le choix de consommation que pour une qualité donnée. Orienter son action dans le voie du commerce équitable peut permettre de réaliser davantage de projets dans la mesure où les consommateurs sont de plus en plus attentifs aux initiatives en faveur de la préservation du bien commun qui est l'environnement. Les labels bio sont ainsi gages de qualité. Le prix peut donc être plus élevé pour ces produits. Ainsi, en prenant en compte les biens communs naturels dans son action, l'entreprise peut accroître ses profits.

De plus, la reconnaissance occupe une grande place dans la productivité des travailleurs. Veiller au respect du bien commun au sens d'un bien-être au travail peut être favorable au profit. Mayo en 1933 effectue une expérience qui rend compte de l'importance de l'amélioration des conditions de travail sur la productivité. Les ouvrières appartenant à la population test bénéficient d'un meilleur éclairage. La productivité au sein de l'atelier augmente. Seulement, la productivité augmente aussi chez la population témoin grâce à la seule présence du chercheur, c'est un effet Hawthorne. Il semblerait donc qu'une grande attention aux salariés et à ce qui compte pour eux permette d'améliorer les profits. C'est également le sentiment de reconnaissance

et de rétribution qui permet d'expliquer l'efficacité du salaire d'efficience. Akerlof et Yellen en 1982 rendent compte du modèle de « don contre don ». La participation efficace des salariés aux objectifs de l'entreprise est récompensée par une rémunération. L'attention au bien commun comme bien-être des salariés peut donc être le fait d'une logique économique et également participer à cette logique en accroissant les profits.

Le bien commun comme attention à l'environnement et comme réalisation du bien souhaité par tous n'est pas qu'une contrainte pour les entreprises. L'éducation peut être considérée comme un bien commun au sens d'un bien recherché par la collectivité. Cela est d'autant plus vrai si l'on considère comme C. Puegny dans Le Déclassement (2009) que l'actualisation de déclassement est effective en France. Le diplôme restant une protection contre le chômage et la précarité comme le souligne E. Marin dans La Peur du déclassement en 2012 est donc recherché par tous. C'est notamment un niveau de plus en plus élevé que l'on recherche. L'éducation générant des externalités positives, cette recherche est favorable aux entreprises. Les entreprises peuvent ainsi bénéficier de salariés plus qualifiés et donc davantage productifs. Comme le souligne G. Becker dans Human Capital (1963) ces effets positifs que génère une année d'étude supplémentaire sont plus importants pour la collectivité que pour l'individu lui. Ainsi, en considérant l'éducation comme un bien commun recherché par tous et non comme un bien collectif au sens de Samuelson, il est possible d'établir un incidence positive du bien commun sur l'entreprise.

En définitive, l'action des entreprises apparaît de plus en plus compatible avec la notion de « bien commun » dans la mesure où les entreprises semblent faire preuve d'une attention croissante à l'environnement et semblent prendre davantage en compte le bien-être des individus et l'intérêt de tous. Cette attention au bien commun peut même permettre à l'entreprise d'améliorer son profit, cela restant son objectif prioritaire. Ainsi, l'action de l'entreprise n'est pas

ÉPREUVE SCIENCES SOCIALES B/L

(ÉPREUVE N° 286)

ANNÉE 2020

ÉPREUVE CONÇUE PAR AUDENCIA BS S/ESSEC BS/HEC Paris

fortement incompatible avec la notion de bien commun et la notion de bien commun peut être favorable aux entreprises.

Seulement, cette attente des entreprises au(x) bien(s) commun(s) rendrait peut-être le fruit d'un transfert complet des compétences de l'Etat vers les entreprises. Celui-ci doit conserver sa place dans la régulation des défaillances de marché et dans la protection des salariés. Les fonctions d'allocation et de redistribution distinguées par Musgrave (1959) restent le fait de l'Etat.